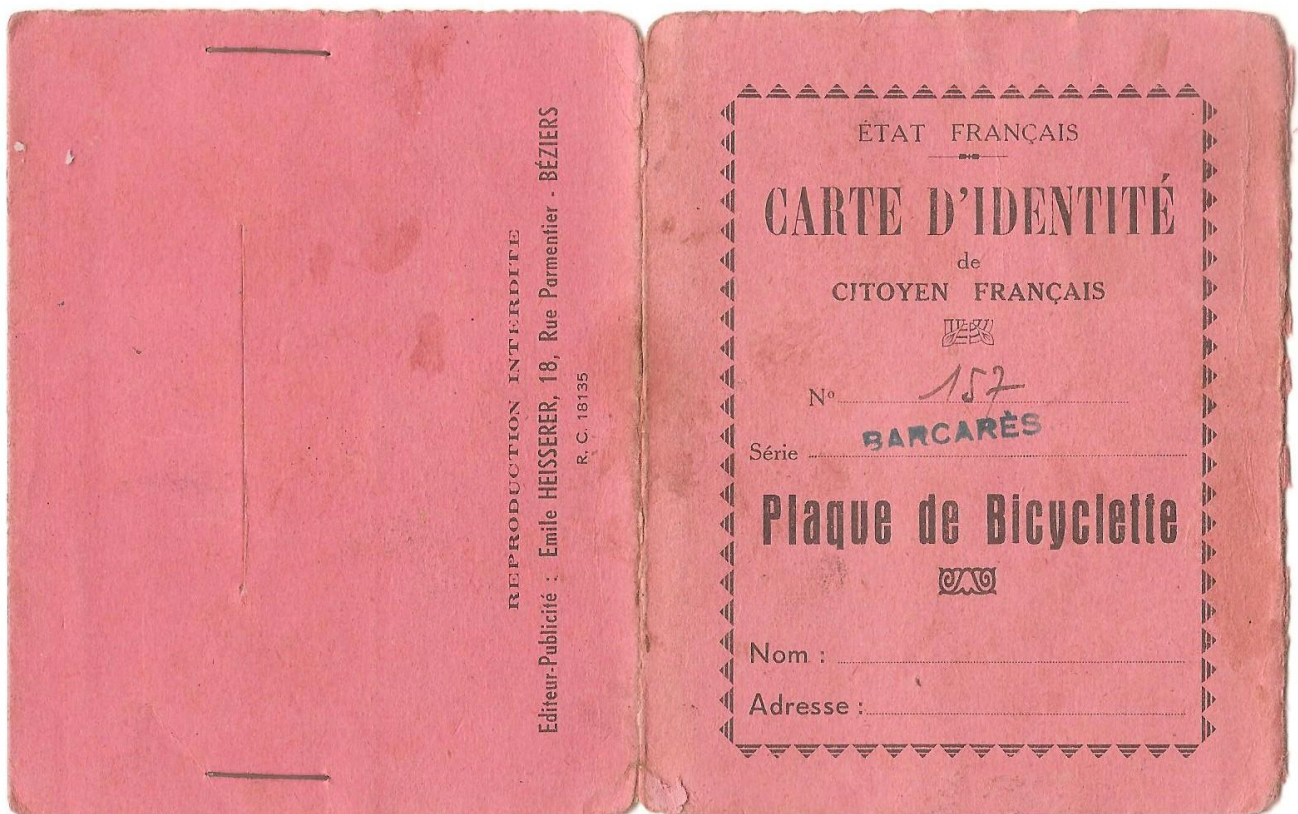


Vélocipèdes : laissez-passer n° 27 ter

DOCUMENT N° 1

Apparemment, certaines municipalités étaient conscientes des limites du laissez-passer n° 27 ter sans indication nominative.

C'est ainsi que la commune du Barcarès a institué une carte d'identité avec mention "Plaque de bicyclette "



Le laissez-passer est inséré dans la carte d'identité, de sorte qu'il ne peut plus servir qu'à son propriétaire, le détenteur de la carte.

Ce document est également intéressant à d'autres titres : il est revêtu du timbre fiscal n° 228 type II du catalogue Yvert et Tellier, timbre (sur)coté 128 € au catalogue et surtout présente une magnifique annulation, parfaitement marquée, avec la francisque. (tarif du 28 mai 1938 à 13 francs pour les CNI autres que pour les VRP et les frontaliers)

Par ailleurs, il faut noter que cette carte d'identité est réalisée par une entreprise privée : Editeur-publicité : Emile HEISSERER, 18 Rue Parmentier, BÉZIERS, ce qui n'est pas ordinaire pour un document officiel.

ÉTAT FRANÇAIS

Département de **PYRÉNÉES-ORIENTALES**
Commune **BARCARRÈS**

CARTE D'IDENTITÉ

de Citoyen Français

NOM **VIROS**
Prénoms **Noël**
Profession **Marin**
Né le **24 décembre 1881**
à **S-LAURENT DE-LA-SALANQUE**
Domicile **BARCARRÈS**
Département **PYRÉNÉES-ORIENTALES**
SIGNALEMENT : Taille **1m 65** Cheveux **blancs**
Moustache **blanche** Yeux **marin**
Forme générale du Visage **ovale**
Teint **naturel**
Signes particuliers : **néant**



Empreintes Digitales



Viros



27 DECE 1942

CHANGEMENTS SUCCESSIFS DE DOMICILE ET VISA

Le Maire,

[Signature]

PLAQUE DE BICYCLETTE

IMPÔT SUR LES VÉLOCIPÈDES. Service général n° 27 ter.

LAISSEZ-PASSER valable pour l'année 1942.

PRIX : 25 Francs.



CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

PERMIS DE CIRCULATION N°

SIGNALEMENT DU VÉHICULE.

Laissez passer l'automobile dont le signalement est donné ci-contre, genre d'une force de C. V., qui a fait l'objet le d'un récépissé de déclaration de la préfecture de appartenant à M.

N° d'immatriculation :

Nom du constructeur :

Indication du type :

N° d'ordre dans la s^{ie} du type :

N° du moteur :

VELOCIPÈDES
Année 1942


Le présent permis est valable du au
Délivré aux lieu et place de laissez-passer 27 ter.

Il devra être remplacé en cas de changement de domicile ou de modification survenue dans les éléments servant à l'assiette de l'impôt. Il sera considéré comme nul si les taxes afférentes à chaque période de mise en circulation ne sont pas acquittées.

Somme perçue au comptant :

Délivré à, le 193.....

Le Receveur-buraliste,



Reçu 0 tr. 50 par timbre.

(1) Ou sans limitation de durée.

INDICATIONS RELATIVES AU PAYEMENT DES DROITS.

Tarif appliqué :	
Droits trimestriels.....	0 50
Timbre de quittance.....	0 50
Frais d'envoi de la vignette en cas de paiement par poste. .	
TOTAL.....	

N° du compte courant postal :, au nom de M. le Receveur des Contributions indirectes, à

Il s'agit d'un permis de circulation pour les automobiles du modèle utilisé dans les années 30 qui est revêtu d'un cachet manuel violet mentionnant : " VELOCIPÈDES / Année 1942 / Délivré aux lieu et place de laissez-passer 27 ter ".

Ce document n'a pas été utilisé. Peut-être s'agit-il d'un essai qui n'a pas eu de suite ? D'après Jean-Jacques, deux autres documents de ce type, eux-aussi non utilisés, sont connus. De toute évidence, il s'agit bien d'une pièce hors du commun.